

2015-30

# LES TERRITOIRES FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES : QUELS OUTILS POUR PRÉVENIR LES RISQUES

Les enjeux actuels et futurs liés à la prévention des risques naturels sont considérables. En effet, l'actualité récente confirme que les catastrophes naturelles touchent régulièrement notre pays et engendrent des conséquences qui peuvent se révéler dramatiques sur le plan humain, comme l'illustrent tristement les inondations subies au mois d'octobre 2015 par plusieurs communes situées sur la côte d'Azur. L'intensification de ces inondations s'explique en partie par les modifications d'origine anthropiques apportées sur l'environnement (imperméabilisation des sols liée à l'urbanisation, artificialisation des cours d'eau, etc.). Quant au changement climatique, son impact à moyen-long terme sera majeur sur certains phénomènes météorologiques en accentuant les périodes de sécheresse, de vague de chaleur, de précipitation intense, etc.

En outre, au regard des problématiques récurrentes liées au développement des territoires, à la croissance démographique, à la pression foncière sur les zones les plus attractives de notre pays, etc., le CESE privilégie trois approches :

- évaluative pour améliorer l'efficacité et l'efficience des actions publiques en matière de prévention des risques naturels ;

- territoriale pour prendre en compte les phénomènes naturels plus spécifiques auxquels sont exposés les territoires ultramarins par exemple ;
- prospective pour améliorer la prise de conscience du risque et envisager les solutions possibles pour l'avenir.

Cette étude a aussi pour vocation de présenter les différents risques naturels existants sur notre territoire en insistant notamment sur les inondations, et les retraits et gonflements des argiles (RGA), qui constituent les principaux coûts économiques des catastrophes naturelles. Les dispositifs publics déployés en matière de prévention sont ensuite abordés afin de démontrer que les outils existants sont nombreux mais relativement complexes quant à leur mise en œuvre. La dualité du régime assurantiel (= contrat d'assurance terrestre et régime Cat-Nat) est également décrite et confirme que l'indemnisation des dommages est d'un bon niveau, même si cet aspect positif peut être contrebalancé par le fait qu'une certaine forme de désresponsabilisation est constatée auprès des assurés.

Trois séries de pistes sont ensuite mises en avant pour améliorer la prévention des risques et se projeter sur les nombreux défis qui restent à relever



**Alain Feretti**

est consultant, maire de Grambois (84), président de l'UDAF 04 et administrateur UNAF.

Il siège au CESE à la section de l'environnement, à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques où il représente le groupe de l'UNAF.

## Contact :

aferetti@wanadoo.fr  
06 74 06 71 34

dans le futur pour améliorer les stratégies de résilience des territoires et le développement des mesures de mitigation. Cette dimension prospective n'exclut pas pour autant de prendre en considération les événements passés, pour garder en mémoire l'existence du risque et en tirer les enseignements utiles pour mieux anticiper les catastrophes futures. Un éclairage particulier est porté sur la gestion prospective du risque de crue de la Seine dont le caractère centennal rappelle la forte probabilité qu'une catastrophe d'une ampleur comparable à celle de 1910 puisse se reproduire à plus ou moins brève échéance. Si cette crue se reproduisait aujourd'hui, les dommages auraient des conséquences nationales.

## AMÉLIORER LA RÉSILIENCE ET OPTIMISER LES MESURES DE MITIGATION

La résilience permet de retrouver un mode de fonctionnement normal après une perturbation, la mitigation d'atténuer les dommages liés aux risques naturels, pour y parvenir il conviendrait de :

- **Réduire la vulnérabilité des entreprises organisées en réseau en assurant la redondance des dispositifs techniques essentiels.**
- **Mutualiser les capitaux au niveau européen dans l'esprit du fonds Cat-Nat pour faire face aux risques « tempête » et ne pas laisser les personnes les plus vulnérables sans protection.**
- **Pérenniser les financements pour gérer les risques hérités du passé en :**
  - créant un fonds spécifique ou en abondant le fonds Cat-Nat ;
  - assurant l'entretien des digues orphelines et des ouvrages de protection sans propriétaire connu.
- **Responsabiliser les assurés en :**
  - modulant les cotisations d'assurances pour sensibiliser à la réalité de l'exposition ;
  - faisant approuver un PPRN prescrit dans un délai raisonnable et en interdisant la délivrance d'un permis de construire pendant ce délai ;
  - investissant dans les mesures de mitigation en cas de risque récurrents.
- **Diffuser la culture du risque pour :**
  - informer la population et partager les bonnes pratiques ;
  - réaliser régulièrement des exercices de sécurité civile associant la population.

## AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES RISQUES ACTUELS ET FUTURS

Actuellement, notre pays est exposé à divers risques naturels sachant que les inondations, et les RGA représentent les principaux coûts d'indemnisation. A terme, les actions publiques de prévention devraient se concentrer sur ces deux aléas qui pourraient, comme d'autres phénomènes naturels, être aggravés par le changement climatique, afin de :

- **Limiter la croissance des enjeux en :**
  - réduisant l'exposition de la population et des infrastructures aux risques naturels ;
  - diminuant la vulnérabilité des bâtiments anciens et nouveaux par des mesures de mitigation adaptées aux inondations, RGA, etc. ;
  - préservant les services éco-systémiques du milieu naturel pour la régulation de l'eau, du climat, etc. ;
  - renforçant la prise de conscience collective sur l'aggravation des risques naturels liée au changement climatique.
- **Définir le niveau de risque acceptable en :**
  - Impliquant la population dans l'identification et la mise en œuvre des dispositifs de prévention et de protection.
- **Prendre en compte le risque pour aménager le territoire en :**
  - Articulant les besoins de développement avec les contraintes liées à la prévention des risques et en déployant des stratégies globales de résilience positive.
- **Améliorer le Fonds Barnier :**
  - en choisissant soit de le spécialiser dans le financement des politiques publiques de prévention, soit de le recadrer sur ses missions assurantielles.

## UN ENJEU PARTICULIER : MIEUX PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQUE DE CRUE DE LA SEINE

Si la crue centennale de 1910 se reproduisait aujourd'hui, les dommages auraient des conséquences nationales, c'est pourquoi trois pistes permettraient de :

- **Améliorer la gouvernance pour :**
  - rendre plus cohérent le cadre légal et réglementaire ;
  - clarifier les rôles et responsabilités des acteurs publics ;
  - mettre en place des mécanismes de coordination ;
  - intégrer ce risque majeur dans le projet du Grand Paris.
- **Développer une stratégie globale de prévention et de financement à long terme en :**
  - Créant des passerelles entre cette stratégie et les politiques publiques connexes liées à l'aménagement du territoire et à l'adaptation au changement climatique.
- **Préparer les entreprises au risque de crue par :**
  - L'amélioration de la prise de conscience du risque pour favoriser la résilience des activités économiques.